



BERTEAUCOURT LES DAMES

mairie.bertheaucourt-les-dames@laposte.net

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois
Le 21 décembre à 19 H 00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 21 décembre 2023

Étaient présents :

Mesdames BRIAUD Delphine, FOURNIER Florence, HARLE Océane, LECOINTE Marie Claire, ROUZE Martine,
Messieurs CARLIER Joan, DEVISME Dominique, DUPONTREUE Didier, GACQUER Patrick, MOREL Dominique, PRUVOT Pascal, ROUSSEL Sébastien

Étaient excusés

Madame LEPOIX Brigitte ayant donné pouvoir à Mme HARLE Océane,
Madame LEGRAND Isabelle ayant donné pouvoir à Mme FOURNIER Florence,
Monsieur BUE Hubert ayant donné pouvoir à M MOREL Dominique,

Les conditions du quorum sont réunies : on compte douze présents et trois pouvoirs, soit quinze votants.

A 19 heures, monsieur le Maire ouvre la séance. Monsieur PRUVOT Pascal, seul volontaire, est désigné secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2023 :

La secrétaire de Mairie étant en arrêt maladie, le procès-verbal n'a pas été rédigé et transmis. L'approbation est donc reporté au prochain conseil.

Aucune observation n'est émise

Ordre du jour :

1-Validation du projet parc intergénérationnel,

2-Situation du club Harondel pour les subventions,

3- Questions diverses.

1-Validation du projet parc intergénérationnel (Délib. B77/2023)

Monsieur Dominique MOREL, Maire propose à l'assemblée que l'aménagement du parc intergénérationnel sera confié au Cabinet Verdi, représenté par Monsieur Michel Henry.

Monsieur Michel Henry et son équipe travailleront sur le dossier intégrant l'ensemble des modifications. Le plan chiffrage doit être connu au cours de la première semaine de janvier, dans l'objectif de produire un projet conforme à nos attentes pour les demandes de subvention avec une date butoir du 17 janvier 2024. Le dossier projet pourra être ajusté à la marche après dépôts des demandes de subventions, dans l'objectif de la consultation d'entreprise.

Pour rappel, ce projet sera adapté par rapport aux demandes de subventions et revu à la baisse voir modifié si nous n'obtenons pas les 80 % de subventions souhaitées.

Une convention devant être signée avec ce partenaire, monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

Quinze votants :

Pour : Treize (13) Madame BRIAUD a demandé un temps de réflexion puis a voté pour.

Contre : Deux (2) Messieurs GACQUER et ROUSSEL. Monsieur GACQUER demande que soit mentionné son observation.

Monsieur GACQUER signale que ce projet n'est pas sa priorité.

Monsieur ROUSSEL n'émet aucune observation.

Des modifications sont d'ores et déjà envisagées :

-Aménagement d'un chemin en périmètre du parc afin de permettre aux employés municipaux d'accéder sur tout le site sans difficulté lors des futurs travaux d'entretien.

-Mise en place d'une clôture d'1m 60 sur le périmètre contigu de la rivière pour éviter d'éventuelles chute d'enfants.

-La création du parking végétalisé est reportée.

-Le kiosque est une option selon la réglementation.

- Mise en place d'une clôture bois le long du chemin d'accès avec une barrière basculante.
- Toutes les modifications (retraits-ajouts) devront rester en chiffrage à peu près identique.

Ces premières modifications sont soumises au vote :

Quinze votants :

Pour : Treize (13)

Contre : Deux (2) Messieurs GACQUER et ROUSSEL n'émettent aucune observation.

2-Situation du club Harondel pour les subventions

Monsieur Dominique MOREL, Maire signale à l'assemblée qu'il a été informé par le Maire de SAINT LEGER LES DOMART que sa commune accordait une subvention exceptionnelle à l'ES HARONDEL devant les difficultés financières que ce club rencontrait, afin de participer à la sauvegarde du club qui vient de changer de bureau et dont les dirigeants se démènent pour les enfants de nos villages. Monsieur MOREL propose qu'une subvention de 2000 euros soit attribuée à l'ES HARONDEL.

Soumis au vote cette proposition est unanimement acceptée.

Quinze votants :

Pour : Quinze (15)

Observations : La présence d'un membre du conseil municipal de BERTEAUCOURT LES DAMES au bureau de l'ES HARONDEL sera sollicitée. Lors des prochaines attributions de subventions des documents comptables devront être présentés.

3- Questions diverses

- Madame BRIAUD demande si les employés municipaux bénéficieront d'un bon de Noël comme chaque année.

Monsieur le Maire répond négativement puisque ces derniers se sont vus attribuer pour la première fois une indemnité supérieure au montant des bons de Noël accordés auparavant.

- Madame BRIAUD rapporte que Madame MOY lui a fait part de divers dysfonctionnements aux écoles (Éclairage défectueux, détecteurs obsolètes etc)

Les employés municipaux vérifieront si ces travaux entre dans leur champ de compétences et attributions s'agissant de travaux électriques et travaux en hauteur. Le cas échéant, il sera fait appel à un prestataire.

- Les drapeaux Français et Européens sont usés voir absents. Qu'est-il envisagé en la matière ?

Une commande sera réalisée afin de remplacer ces derniers.

- Monsieur GACQUER demande ce qu'il en est de l'argent qui devait être donné en compensation de l'utilisation de la salle polyvalente lors de la campagne électorale ?

Monsieur le Maire signale que deux dons comme prévu à l'époque ont été réalisés au profit de deux associations du village.

Monsieur PRUVOT précise que les dons ont été versés par chèque aux associations ASPAC et Mémoires de Berteaucourt dès Juin 2023. Un chèque au nom de Monsieur MOREL pour l'ASPAC et un chèque au nom de monsieur PRUVOT pour Mémoires de Berteaucourt.

- Madame FOURNIER signale que les colis de Noël ont été distribués aux aînés dans le cadre des fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire remercie Mme FOURNIER et précise que des décorations ont été installées dans le village. Les nouvelles décorations ont été confectionnées par mesdames FOURNIER et ROUZE ainsi que monsieur PRUVOT

- Madame HARLE sollicite des accompagnateurs pour la séance Cinéma en faveur des enfants le 28 décembre 2023.

Mesdames FOUNIER ROUZE BRIAU HARLE LECOINTE et messieurs DUPONTREUE CARLIER MOREL se portent volontaires

- Monsieur ROUSSEL signale qu'il a été interpellé téléphoniquement par plusieurs citoyens qui s'interrogeaient de savoir pour quelles raisons les employés municipaux avaient livré du bois à monsieur PRUVOT.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur PRUVOT.

Monsieur PRUVOT indique qu'il s'attendait à la question puisque le jour où le bois a été coupé, monsieur ROUSSEL est passé à deux reprises devant le domicile de monsieur PRUVOT.

Monsieur PRUVOT précise qu'il aurait été préférable de rester devant son domicile afin de constater que le bois a été déversé sur le trottoir par un employé et lui-même, fendu avec la machine lui appartenant et rechargé immédiatement dans la remorque de la commune pour être déposé dans la cour de la mairie. Il s'agissait de fendre le bois mécaniquement pour éviter aux employés communaux de le faire manuellement.

- Monsieur PRUVOT demande aux conseillers municipaux de l'opposition s'ils savent ce qu'est advenu le bois qui était entreposé à la mairie avant les dernières élections.

Monsieur GACQUER répond qu'il a bénéficié comme d'autres de bois et ce avec l'autorisation de monsieur le Maire.

- Monsieur GACQUER demande si monsieur le Maire possède des informations sur le commerce de kebab de la rue Eugène Létocart, établissement ayant reçu la visite des gendarmes.

Monsieur le Maire n'a reçu aucune information de la Gendarmerie.

Monsieur le Maire avant de clôturer la séance remercie les conseillers municipaux qui ont prêté main forte à la cantine à l'occasion du repas de Noël des enfants ainsi que ceux qui ont apporté leur aide durant l'absence d'une employée pour le bien-être des enfants.

La séance est levée à 20 heures 15.